Université Grenoble Alpes

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 21 octobre 2021

Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN		X	
Thierry KLEIN		X	
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL		X	
Zineb SIMEU-ABAZI		X	
Nicolas TERZI		X	
Siège vacant – dans l'attente d'élections partielles			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS			Jean BRETON
Sylvie MARTIN-MERCIER		X	
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES		X	
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ			Véronique MOLINARI
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)	X		
Véronique GHIGLIONE (T)			
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Siège vacant – dans l'attente d'une désignation par la CFVU			

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)			Noémie DUTILLEUL
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)			
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)		X	
Charlène DELACOUR (S)	X		
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)		X	
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Invités permanents			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	XX	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	**Point à l'ordre du jour**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Valérie CHANAL	Présentation de la Design Factory	X (Visioconférence)	
Anne DELABALLE	Présentation de la Design Factory	X	
Anne-Cécile PERRET	Présentation du DU Passerelle étudiants en exil	X	
Sophie REGNAT-RAVIER	Présentation du DU Passerelle étudiants en exil		X

La séance du 14 octobre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 21 octobre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.

Les points à l'ordre du jour sont traités dans un ordre différent de celui indiqué sur la convocation. Le présent relevé de décisions retranscrit la séance en en respectant la chronologie.

ORDRE DU JOUR

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021**
3. **Présentation du projet Design Factory Grenoble**
4. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)**
5. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
6. **Questions diverses**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021
3. **Présentation du projet Design Factory Grenoble**
   → Par Valérie CHANAL
4. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)
5. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
6. Questions diverses

UGA Design Factory

Valérie Chanal
Chargée de mission projet UGA Design Factory

Anne Delaballe
Cheffe de projets actions de formations interdisciplinaires UGA-Idex

CFVU 14/10/2021

UGA Design Factory

UGA Design Factory est une unité de service de l'Université Grenoble Alpes, en cours de création (*), portée au plan administratif par Grenoble INP-UGA.

Sa mission est de contribuer au développement de compétences et de pratiques entrepreneuriales et créatives afin de donner aux étudiants la confiance d'agir dans un monde complexe marqué par de grands enjeux de transition.

Elle s'inscrit dans la philosophie des Design Factory internationales (autour de Aalto Design Factory) et a vocation a rejoindre le réseau international des Design Factory.

(*) : mise en place administrative prévue au 1/1/2022

Principes et méthodes

INTERDISCIPLINARITE

Apprendre en rencontrant d'autres points de vue et d'autres manières de faire

TRANSITIONS

Se placer dans un contexte de ressources limitées et réfléchir aux impacts d'une innovation

PENSEE SYSTEMIQUE

Comprendre et mettre en lien les dimensions d'un problème complexe et les enjeux des différentes parties prenantes

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Projets encadrés par des enseignants facilitateurs formés aux démarches créatives et à l'intelligence collective.

PENSÉE CREATIVE

Mobiliser l'intuition et l'imaginaire et articuler pensée divergente et pensée convergente

PENSÉE DESIGN

Recadrer les questions avec un regard critique, matérialiser les propositions dans des scénarios d'usage ou des prototypes

Offre pour les étudiants

Une offre d'ateliers et d'écoles thématiques donnant lieu à crédits ECTS et/ou open badges

Un accompagnement qui va jusqu'au projet entrepreneurial avec Pepite oZer.

Inspiration découverte

Approfondissement

Entrepreneuriat

Conférences et séminaires : cycles de cours ou de conférences sur des sujets d'innovation, d'entrepreneuriat et de transition

Ateliers créatifs, challenges, hackathons : ateliers de créativité de quelques jours à une semaine pour aborder en groupe un sujet de transition amené par un partenaire et imaginer ensemble une proposition ou une démarche innovante.

Ecoles thématiques : formations thématiques approfondies, qui sollicitent les meilleurs experts et permettent de développer un projet en groupe tout au long de l'année.

Projets semestriels : ateliers projets interdisciplinaires sur un semestre, à raison de un à deux jours par semaine sur un sujet de transition en lien avec une équipe de chercheurs pour aller plus loin jusqu'au prototypage ou à l'expérimentation.

Master design : un master entièrement dédié au design de solutions innovantes pour les transitions

Accompagnement entrepreneurial : accompagnement de projets de création d'activités ou d'initiatives de transformation avec le pôle Pepite, stages interdisciplinaires en entreprises.

Offre pour les enseignants et les composantes

Une communauté d'enseignants et d'enseignants-chercheurs qui viennent se former, encadrer des projets transdisciplinaires, co-concevoir de nouveaux formats pédagogiques.

Se former
- Enjeux des transitions et approches systémiques de la transition
- Mobiliser les processus créatifs dans la pédagogie par projet
- Diplôme d'université « Créativité pour la formation »

Etre accompagné pour monter de nouveaux dispositifs de formation projet Exemple : accompagnement de la transformation de la licence 3 SHA, des projets tutorés de STAPS

Résidences d'enseignants en congé pour projet pédagogique (CPP). Accueil de 2 à 3 enseignants par an en résidence.

Valoriser les travaux et projets des étudiants et des enseignants-chercheurs (4 mallettes pédagogiques déjà développées et en cours de valorisation)

Un contexte déjà riche d'initiatives

- **Projets**
  - IDEFI Promising : Nombreuses expérimentations d'ateliers projet créatifs et une offre de formation des enseignants aux démarches créatives structurée dans un diplôme d'université
  - Pôle entrepreneuriat étudiant Pepite oZer : sensibilisation, animation, formation et accompagnement des étudiants entrepreneurs
  - Cellule Entreprise et Innovation de Grenoble INP-UGA : Actions de formation et d'accompagnement à la créativité et à l'entrepreneuriat
  - Disrupt Campus Grenoble : Projets transversaux sur les questions de transition numérique, formation continue, hackathons

- **Formations**
  - Nombreuses initiatives des composantes basées sur des approches créatives : Hackathon santé, challenge ENSE3, challenge IAE, Polytech, Kiné, Staps, ARSH etc.
  - Atelier design des politiques publiques à Science Po
  - Ecoles thématiques transdisciplinaires : Green University et Citizen Campus
  - Autour des transitions : Graduate school STEEN, TEN School G-INP, master Design des transitions porté par l'ENSAG et l'IAE, formation sensibilisation RSE

David DECHENAUD rappelle les trois Initiatives d'excellence en formation innovante (IDEFI) de l'UGA, pérennisées avec l'IDEX : Promising ; Innovalangues ; ENEPS. Les IDEFI formation se poursuivent au sein de la Design Factory.

Cédric LAURENT : Comment s'organise la communication concernant ce dispositif auprès des composantes ?

Valérie CHANAL : Nous travaillons pour avoir un site officiel de l'unité de service en janvier 2022. Nous sommes dans l'attente de l'approbation de la création de cette unité de service par les instances de l'UGA.

David DECHENAUD : La difficulté est de mettre en œuvre les actions transversales sur des périodes pendant lesquelles les étudiants n'ont pas cours. Malgré toutes les demandes que nous pouvons faire aux directeurs de composante, l'état des parcs immobiliers de l'UGA est tel que les étudiants ont cours le jeudi après-midi et pendant les semaines projets. Par conséquent, les étudiants ont du mal à accéder à ces formations.

Valérie CHANAL : J'ai étudié un certain nombre de dispositifs de ce type, en Europe du nord et aux États-Unis. Ces étudiants ont beaucoup moins d'heures de cours (environ 20h par semaine), il n'est donc pas compliqué pour eux de prendre des crédits à la carte ou de s'investir dans des projets transversaux. Nos maquettes sont assez contraintes, ce qui complique la mise en œuvre. Néanmoins, nous rencontrons des équipes pédagogiques très intéressées, et qui adaptent les emplois du temps à l'échelle d'une licence ou d'un master pour libérer leurs étudiants sur ces temps communs. Si nous pouvions a minima dispenser d'assiduité les étudiants qui n'ont pas d'examen, cela permettrait à davantage d'étudiants de participer à des projets tels que le hackathon Hack ton campus qui ne dure que trois jours. Aujourd'hui, seulement 80 étudiants sur 50 000 y participent.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
   → Par David DECHENAUD
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021**
3. **Présentation du projet Design Factory Grenoble**
4. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)**
5. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
6. **Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

POUR RAPPEL :

- **Modifications du calendrier des CFVU**

- ajout d'une séance le jeudi 9 décembre
- la séance du jeudi 16 décembre devient supplémentaire
- suppression de la séance supplémentaire du jeudi 6 janvier

- **Début des séances à 15h jusqu'à fin 2021**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

➢ Démission de Jennifer BUYCK, remplacée par Jean-Yves TIZOT

➢ Nouvelles personnalités extérieures représentant la Région : Nathalie BERANGER (titulaire) et Sandrine CHAIX (suppléante)

➢ Démission de Didier PINEL, personnalité extérieure désignée à titre personnel par la CFVU

Dans l'attente d'une nouvelle désignation lors d'une prochaine séance, le quorum est à 23 membres présents ou représentés.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021
   → Par David DECHENAUD
3. Présentation du projet Design Factory Grenoble
4. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)
5. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
6. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 septembre 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	8
Membres représentés	2
Nombre de votants	10
Voix favorables	10
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021.

Cf. Annexe 1

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021
3. Présentation du projet Design Factory Grenoble
4. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)
   → Par David DECHENAUD
5. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
6. Questions diverses

Tarifs FI spécifiques de l'Offre de Formation Accréditée

Les tarifs soumis viennent en complément de ceux présentés, pour avis, en CFVU du 16/09/2021.
Ils concernent le Master mention Information, communication Parcours Communication et management à l'international, en M1 et M2, porté par l'UFR Llasic.

Ces tarifs s'inscrivent dans :

- La rémunération des services de formation proposés : dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur (art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation). La formation peut être proposée, au regard de cette mission, avec ou sans modalité EAD, cadrée par une convention ou un accord de partenariat international ou à des étudiants à titre individuel
- Dans le cas du Master en objet, la formation est proposée à des étudiants à titre individuel.

Sur le circuit d'approbation de ces tarifs FI spécifiques de l'ODF A :

- Ces tarifs dont l'approbation ne relève pas de l'article 49 des statuts de l'EPE l'UGA, doivent faire l'objet d'une présentation en CFVU, pour avis.

- Pour sa part, la délégation de pouvoir (délib CA 23/01/2020) accordée par le CA au Président de l'UGA prévoit que ce dernier fixe les tarifs de formation après avis de la CFVU.
Une fois l'avis de la CFVU donné, un arrêté du Président de l'UGA sera établi récapitulant lesdits tarifs.

- Délibérations -

Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)

Les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées sont soumis à l'avis de la CFVU.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	3
Nombre de votants	12
Voix favorables	11
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées.

Cf. Annexe 2

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021
3. Présentation du projet Design Factory Grenoble
4. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)
5. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
   → Par Anne-Cécile PERRET
6. Questions diverses

Formation DU Passerelle – Etudiants en exil

CUEF

Anne-Cécile Perret
Sophie Régnat-Ravier

Objectif et public cible

- **Date de création :** 2015

- **Public cible :** Etudiants réfugiés et demandeurs d'asile ayant interrompu un cursus d'études
  Pré-requis : étudiants ayant acquis un niveau baccalauréat ou équivalent, niveau A2 acquis

- **Objectif :** donner aux étudiants les pré-requis langagiers, culturels et méthodologiques (niveau B1, B2 et C1 du CECRL) leur permettant de ré-intégrer un cursus d'études supérieures en France

- **Au niveau local et national :**
  - *labellisée en 2021 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*
  - *action portée depuis 2016 par le comité réfugiés*

Changements majeurs

- Semestrialisation du parcours pour éviter les sorties sans diplôme et pour une meilleure adéquation au niveau des étudiants
- Ouverture aux niveaux B1 et C1
- Mutualisation renforcée avec les cours des autres parcours CUEF
- Renforcement des cours de méthodologie universitaire (dès semestre 1)
- Meilleure intégration de la construction du projet professionnel et universitaire dans la formation
- Meilleur équilibre entre les 2 semestres

Contenus

Semestre 1		Semestre 2	Pts
UE1 Compétences linguistiques et pragmatiques (156 heures en B1, 130 en B2/C1)	Langue et lexique	Langue et lexique	240
UE2 Méthodologie universitaire (36h)	**Initiation informatique** **Initiation au Français sur Objectifs Universitaires** **Modules d'orientation**	**Français sur Objectifs Universitaires**	*20*
UE 3 Compétences culturelles (26h)	Culture et société	Cours Culture et Société en B1 Cours général au choix pour DU Pass B2 et C1	20
UE 4 Ouverture universitaire et professionnelle (26h)	**Activités culturelles et/ou sportives**	**Construction projet professionnel et universitaire Rencontre avec un professionnel** **ETC facultative** **Tutorat**	**10**
UE 5 ateliers (16h)	**Ateliers de conversation et/ou d'écriture**	Ateliers conversation et/ou écriture	**10**

David DECHENAUD : Combien d'étudiants ce DU accueille-t-il ? Les étudiants réfugiés viennent-ils de zones géographiques dans lesquelles ont lieu des conflits civils ou militaires ? A-t-on une idée de la poursuite d'études des diplômés ?

Anne-Cécile PERRET : La promotion comprend au maximum 18 étudiants répartis dans les 3 parcours, B1, B2 et C1. Cette année, nous avons 16 étudiants de 7 nationalités différentes : 6 Syriens, 4 Angolais, 2 Soudanais, 1 Yéménite, 1 Russe, 1 Arménien et 1 Afghan. Il est complexe d'avoir un suivi concernant leur poursuite d'études. Nous les contactons mais n'avons pas toujours de retour. Une personne de l'observatoire de la vie étudiante va nous aider à rechercher ces informations dans les bases de données nationales. Pour l'instant, nos données sont incomplètes et ne nous permettent pas d'avoir une vision d'ensemble.

David DECHENAUD : Je suppose qu'il serait très compliqué de savoir pourquoi certains ne poursuivent pas leurs études. Est-il déjà arrivé que des étudiants soient admis en licence sans passer par le DU Passerelle mais qu'il s'avère après quelques mois que leur niveau de langue française est insuffisant ?

Anne-Cécile PERRET : Nous avons déjà été alertés par des composantes au sujet d'étudiants en difficulté pour suivre leur formation, mais cela reste peu fréquent.

Véronique MOLINARI : Dans la mesure où les effectifs sont assez réduits, est-ce que certains cours sont mutualisés ?

Anne-Cécile PERRET : Les cours mutualisés apparaissent en noir sur le diaporama. Le volume horaire est légèrement supérieur dans cette nouvelle maquette.

Véronique MOLINARI : Pourquoi l'UE Activités culturelles et/ou sportives n'est-elle pas mutualisée ?

Anne-Cécile PERRET : Cette UE est mise en place par le SUAPS spécialement pour le DU Passerelle. Nous avons souhaité faire en sorte que les étudiants du DU se sentent appartenir à une promotion. Auparavant, la totalité du semestre 1 se déroulait en promotion fermée ; cela constituait presque un sas d'intégration. En mutualisant certains cours, ils se retrouvent directement avec d'autres étudiants issus de parcours différents et ayant d'autres problématiques ; pour les accompagner, il nous semble important de conserver quelques UE destinées uniquement à ce groupe. Il est à noter que l'UE 5 se déroule en petits groupes, nous pensons donc nécessaire de conserver au moins les UE 2 et 4 en promotion complète.

David DECHENAUD : Ce DU est co-financé par le CUEF, l'UGA et la Fondation UGA. Son modèle économique est très particulier car le coût ne peut pas reposer sur les étudiants étant donné leurs situations.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

- ***Modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Passerelle étudiants en exil***

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Passerelle étudiants en exil* sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	3
Nombre de votants	12
Voix favorables	11
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Passerelle étudiants en exil*.

Cf. Annexes 3

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 16 septembre 2021
3. Présentation du projet Design Factory Grenoble
4. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées (suite)
5. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
6. Questions diverses

Virginie ZAMPA : La période des contrôles continus va débuter et nous avons un problème avec le Centre de santé qui ne veut plus délivrer de certificats médicaux, même pour dire qu'il y a suspicion de Covid.

David DECHENAUD : J'ai effectivement reçu une information ce matin et nous sommes en train de faire le point avec le Centre de santé. Comme toutes les professions médicales, les personnels du Centre de santé ont vécu une période très compliquée depuis 2020 ; ils n'arrivaient plus à recevoir des étudiants pour attester du fait que leur absence était justifiée et permettre ainsi de lever l'obligation d'assiduité. Nous vérifions auprès du directeur si la situation est revenue à la normale et si le centre délivrera à nouveau des attestations. Dans l'attente, les étudiants peuvent obtenir un certificat médical de n'importe quel médecin généraliste.

Virginie ZAMPA : Certains étudiants rencontrent des problèmes financiers et ne peuvent pas faire l'avance ; en outre, il n'est pas toujours évident d'obtenir un rendez-vous rapidement chez un généraliste.

David DECHENAUD : Il faut que le Centre de santé accueille ces étudiants. S'il n'y parvient pas, il faudra revenir au dispositif de déclaration sur la plateforme pour permettre la justification d'absence par rapport au Covid. Jusqu'ici, nous étions dans une situation temporaire due à la surcharge d'activité liée au Covid ; si le Centre de Santé ne veut plus délivrer d'attestations en dehors de ce contexte, il faudra qu'il nous explique ce qui a changé. Nous allons trouver une solution pour que les étudiants ne soient pas déclarés défaillants au motif qu'ils n'ont pas trouvé de médecin.

Virginie ZAMPA : Même si l'étudiant n'est pas dans une situation précaire, il est possible qu'il rencontre des difficultés pour trouver un médecin, d'autant plus que le centre Médecin 7/7 du cours Jean Jaurès a fermé.

Noémie DUTILLEUL : Je suis élue depuis deux ans, et il me faut choisir entre aller en cours et participer à la CFVU. Il faudrait faire en sorte que les élus étudiants puissent assister aux conseils sans être pénalisés, peut-être en les incluant aux publics à besoins spécifiques avec preneur de notes.

David DECHENAUD : Je pourrai demander à Martin OUDART de venir nous parler du statut de l'élu et des étudiants engagés. La CFVU se déroule le jeudi après-midi, c'est-à-dire quand il n'y a pas de cours. Face aux difficultés évoquées tout à l'heure, les composantes programment tout de même des enseignements sur cette plage. Faut-il leur demander de mettre en place des solutions de substitution pour les étudiants qui devraient pouvoir consacrer cet après-midi à autre chose ? Il faudrait que nous l'envisagions dans le cadre du statut de l'élu. Préconiseriez-vous d'avoir le contenu pédagogique du cours que vous n'avez pas pu suivre ?

Noémie DUTILLEUL : Certains de mes enseignants m'avaient invitée à consulter le diaporama disponible sur Moodle. Cependant, cela ne revient pas à assister au cours ou même à disposer de notes prises par d'autres étudiants. L'UFR SHS a mis en place un dispositif de prise de notes disponibles sur Moodle. Peut-être qu'il serait possible d'étendre cela à toutes les UFR.

David DECHENAUD : Nous avions envisagé de partager plus largement les documents des preneurs de notes, en mutualisant ce qui était à destination des publics à besoins spécifiques et des publics porteurs de handicap. Cela pose des difficultés de propriété intellectuelle, les enseignants n'étant pas toujours d'accord pour que ces notes soient diffusées librement, d'autant qu'elles ne sont pas toujours conformes à ce qui a été dit. Le Service accueil handicap, Véronique BRICOUT et Martin OUDART réfléchissent aux possibilités d'améliorer le système des

preneurs de notes. Actuellement, il s'agit de personnes ayant postulé dans le cadre des emplois étudiants et qui ne sont pas forcément des étudiants de la filière en question. Il serait peut-être plus pertinent de trouver un preneur de notes au sein de la promotion concernée, afin de garantir une certaine qualité des notes. Je transmettrai votre remarque à Martin OUDART afin qu'il intègre bien la dimension du statut de l'élu dans ces réflexions.

Virginie ZAMPA : Pourriez-vous confirmer que les capacités d'accueil des composantes rattachées à une CSPM ne passent plus en CFVU ?

David DECHENAUD : Le Code de l'éducation prévoit l'adoption des capacités d'accueil de L1 et M1 par le Conseil d'administration. En tant qu'établissement public expérimental, l'UGA déroge à ce code sur certains points. Nos statuts prévoient le passage de ces capacités en CFVU, mais nous nous interrogeons sur la légalité de cette disposition qui ne correspond pas aux dérogations prévues pour les EPE dans le Code de l'éducation.
Un recours a été fait auprès d'une juridiction administrative grenobloise, laquelle a considéré que nos statuts étaient sujets à discussion quant à leur légalité. Nous nous sommes pourvus devant le Conseil d'État et attendons sa réponse.
L'année dernière, nous n'avions soumis les capacités d'accueil qu'à la CFVU ; cette année, nous allons également les soumettre au vote du CA, pour assurer la conformité de la décision.
Les capacités d'accueil sont proposées par les UFR, qui les soumettent éventuellement au vote de leur conseil. Les trois composantes sans CSPM font remonter directement leur proposition à la DGD Formation pour un passage en CFVU. Concernant les composantes rattachées à une CSPM, nos statuts prévoient que les CSPM proposent les capacités d'accueil à la CFVU, sans obligation de passage dans leur conseil. Ces votes auront probablement lieu lors des CFVU de novembre et décembre, puis au CA de décembre. Nous devons en effet enrichir les bases de données Parcoursup et TMM.
Selon le règlement intérieur de l'UGA, les CSPM votent les capacités d'accueil des formations qu'elles portent ; aujourd'hui, aucune CSPM ne porte véritablement une formation. En revanche, il faut que la CSPM ait une vue d'ensemble des capacités d'accueil de son périmètre.
Par ailleurs, nous sommes en train de modifier la publication des décisions des instances. Selon la jurisprudence administrative, il faut que ces dernières soient publiquement accessibles pour que les capacités d'accueil soient opposables ; or nos délibérations apparaissent uniquement sur l'intranet, nous allons donc les publier également sur le site internet.

Virginie ZAMPA : Nous devons donc adresser nos capacités d'accueil à la CSPM qui se chargera de les faire remonter à la CFVU.

David DECHENAUD : Oui, vous pouvez également nous les envoyer en même temps qu'à la CSPM, ou seulement à la DGD Formation et nous ferons le lien avec la CSPM. L'important étant de bien les communiquer dans les délais.

Virginie ZAMPA : La date de remontée pour les L1 est le 29 octobre. Quid des délais pour les M1 ?

David DECHENAUD : La date précise n'est pas encore fixée mais ce sera début novembre. Le passage en conseil d'UFR et en conseil de CSPM n'est pas obligatoire. Les capacités d'accueil sont généralement identiques à celles de l'année précédente ; si elles évoluent, nous demandons à l'équipe pédagogique d'en justifier afin d'en informer les élus et de pouvoir apporter des explications à notre tutelle – le Rectorat d'académie étant très attentif aux baisses.

Cédric LAURENT : Y aura-t-il toujours un cadrage des dates de campagne des candidatures pour le M1 ?

David DECHENAUD : Nous ne savons pas du tout comment cela va se passer pour les masters l'année prochaine. TMM est en train de devenir l'équivalent de Parcoursup pour les masters. L'objectif est de synchroniser les dates au niveau national, et d'annuler automatiquement les vœux d'un étudiant une fois son choix de master effectué. Il est prévu que les capacités d'accueil saisies dans TMM ne concernent que les étudiants nationaux, il faudra donc décompter les places pour les internationaux à l'instar des doublants sur Parcoursup. Cela va être très compliqué.

Virginie ZAMPA : Dans notre UFR, nous avons plusieurs masters pour lesquels les capacités d'accueil sont limitées en raison de contraintes d'ordre matériel. Je ne peux pas dire à l'avance combien d'étudiants étrangers et combien d'étudiants français la formation accueillera car cela dépend du niveau des étudiants, la répartition est donc très variable selon les années. Faire du surbooking n'est pas non plus gérable, par manque de matériel et par rapport aux contraintes de sécurité.

David DECHENAUD : Je suis d'accord. Nous l'avons dit au ministère. Nous nous attendions à ce que la mise en œuvre de la réforme soit reportée d'un an. Les dernières informations du ministère nous sont parvenues hier par l'intermédiaire du réseau des VP FVU ; je les ai transmises aux directeurs des CSPM en leur demandant de les communiquer aux directeurs de composantes élémentaires et aux équipes pédagogiques. Nous ne sommes pas décisionnaires sur ce sujet.

Virginie ZAMPA : Le fait que les deux calendriers, PEF et TMM, soient séparés est déjà très difficile à gérer…

David DECHENAUD : Cela va être très compliqué pour les équipes pédagogiques et pour les équipes administratives. Je suis également inquiet par rapport à l'affichage qui sera fait sur TMM. En effet, certaines formations ont une très grande majorité de places qui restent vacantes à l'issue de la campagne. Nous en connaissons les raisons, par exemple pour les masters mutualisés. Mais les étudiants les ignorent et pourront difficilement interpréter correctement les taux affichés.

Virginie ZAMPA : Il faut ajouter à toutes ces contraintes le fait que les étudiants étrangers rencontrent souvent des problèmes de visa au dernier moment.

David DECHENAUD : Cette réforme de TMM part d'une bonne intention. Jusqu'ici, le fonctionnement était bancal, avec une plateforme de communication nationale et des opérations de sélection locales. En revanche, la mise en œuvre dans un délai court est très difficile.

Jean BRETON : Les directives au niveau national pour répondre aux étudiants dans un délai imparti ne sont pas appliquées par toutes les universités, ce qui a pour conséquence le désistement d'étudiants acceptés tardivement dans un autre établissement. Cette réforme va sans doute apporter quelques améliorations.

David DECHENAUD : Tout à fait. Certaines universités indiquaient respecter le calendrier, mais procédaient ensuite à une deuxième campagne désynchronisée pour débaucher de très bons étudiants déjà admis dans un autre établissement.

Florence COURTOIS : C'est justement l'intérêt de cette plateforme qui met en place un recrutement national avec un calendrier national, en séparant la candidature de l'admission. On peut considérer que c'est une opportunité pour attirer des étudiants dans les masters qui ont des places vacantes. A priori, il n'y aura plus cette concurrence ingérable, notamment pour les candidats.

Cédric LAURENT : À partir du moment où il s'agira de candidatures nationales, quid du droit à la poursuite d'études dans leur propre université ?

Florence COURTOIS : Le droit à la poursuite d'études n'est pas à considérer comme étant un droit à la poursuite d'études dans l'université d'origine.

David DECHENAUD : Dans la mesure où certains masters étaient surchargés, nous avions donné pour consignes aux équipes pédagogiques d'examiner prioritairement, voire uniquement, les demandes de recours des étudiants diplômés de l'UGA. Toutes les universités procèdent ainsi.

Florence COURTOIS : C'est une manière de dégrossir les problèmes. Nous avons délivré des diplômes, et il semble assez logique de s'adresser à « nos » étudiants. En revanche, ce n'est pas la logique d'un master, qui est une formation tellement spécialisée qu'en théorie il ne devrait pas y avoir d'équivalent dans beaucoup d'universités. Je pense que pour les étudiants, c'est une bonne opportunité de trouver une place en master, à condition d'être mobile et d'accepter d'aller dans une autre université.

Cédric LAURENT : La tension n'est pas la même dans toutes les disciplines.

Florence COURTOIS : Tout à fait. D'après les chiffres qu'on nous communique, le nombre de places disponibles en master est supérieur au nombre de diplômés. Mais cela ne prend effectivement pas en compte les disparités selon les secteurs.

David DECHENAUD : Nous avons essayé de raisonner à l'échelle de l'académie de région, mais certaines filières en tension le sont au niveau national. La difficulté ne pourra donc pas être résolue en travaillant sur l'échelle, mais en contenant le nombre d'étudiants de niveau L3 et en trouvant des débouchés professionnels de niveau licence.

La séance est levée à 16h50.

Annexes

1 – Relevé de décisions du 16 septembre 2021

2 – Tarifs spécifiques FI ODF accréditée

3a – Demande de modifications DU *Passerelle étudiants en exil*

3b – RDE

3c – MCC

3d – Annexe financière